COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Claudia HISCHENHUBER intitulée « Des pellets montreusiens ? »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 12 octobre 2022, Madame la Conseillère communale Claudia HISCHENHUBER a déposé l'interpellation suivante:

« Des pellets montreusiens ?

C'est bien connu, notre commune est propriétaire de 1000 hectares de forêt. Ceci ne demande pas seulement un entretien colossal, mais notre commune produit chaque année des quantités importantes de bois. Par exemple, la scierie communale scie chaque année 500 m3 de bois rond, comme nous l'avons pu lire dans le dernier « Vivre à Montreux ».

Pour remplacer les chauffages à énergies fossiles par des chauffages à énergies renouvelables, le chauffage à pellets à bois est une alternative intéressante. En 2021, en Suisse, l'installation des chaudières à pellets a augmenté de 45% et la consommation de pellets a augmenté de 20 %.

Comme la demande en pellets de bois est croissante et une production à partir de sciure locale et préférable, je me permets de poser les questions suivantes :

- *Plusieurs installations communales sont chauffées avec des plaquettes de bois issues de notre production locale. Est-ce que la Municipalité étudie la possibilité de valoriser les déchets de bois qui ne sont pas utilisés comme combustible dans les installations communales ?*
- *Quelle est la quantité de sciure produite par la scierie communale par année ?*
- *A l'heure actuelle, est-ce que cette sciure est valorisée, et si oui, de quelle façon ?*
- *Est-ce que notre production locale de sciure justifierait la création d'une production de pellets communale ?*
- *Ou avez-vous envisagé la possibilité d'un partenariat avec un producteur romand de pellets pour valoriser la sciure et pour valoriser les copeaux non utilisés ? A titre d'exemple : Enerbois SA à Rueyres VD qui est un partenariat entre la Romande Energie et la Scierie Zahnd.*

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Claudia Hischenhuber »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Depuis plusieurs années, la Commune tend vers une exploitation durable des ressources naturelles, dans un circuit court, notamment de ses forêts. L'utilisation du bois communal pour le chauffage des bâtiments communaux ou la construction de nouveaux bâtiments contribue à la réduction de l'émission et au stockage du CO2.

Le bois communal prélevé des forêts est valorisé soit comme bois de construction (55%) soit comme bois énergie (45%).

D'un point de vue énergétique, le bois est actuellement transformé soit en bûches soit en plaquettes forestières.

1. *Plusieurs installations communales sont chauffées avec des plaquettes de bois issues de notre production locale. Est-ce que la Municipalité étudie la possibilité de valoriser les déchets de bois qui ne sont pas utilisés comme combustible dans les installations communales ?*

Afin de préserver les nutriments ou refuges pour la petite faune, les branches issues des coupes de bois sont généralement laissées en forêt. Lorsqu'elles se trouvent en quantité sur une place à bois, elles sont évacuées et vendues aux entreprises comme Ecovalbois SA ou aux installations de la ville de Vevey qui peut valoriser ces produits sous forme de plaquettes, alors que nos installations communales ne peuvent pas brûler de plaquettes produites à partir des troncs.

2. *Quelle est la quantité de sciure produite par la scierie communale par année ?*

Actuellement, cette sciure représente environ 30 tonnes.

3. *A l'heure actuelle, est-ce que cette sciure est valorisée, et si oui, de quelle façon ?*

Elle est actuellement mise à disposition de certains agriculteurs qui l'utilisent pour leurs besoins agricoles, en particulier pour le bétail dans l'écurie.

4. *Est-ce que notre production locale de sciure justifierait la création d'une production de pellets communale ?*

Depuis quelques années, la possibilité de produire nos propres pellets à partir de plaquettes ou de sciure, afin de satisfaire les besoins communaux, est à l'étude.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris auprès de la société Proxipel SA. Cette société a dernièrement conçu un modèle de camion qui se déplace pour la fabrication sur site de pellets. Un article de presse est récemment paru à ce sujet dans le journal *24 heures*. Actuellement, ce camion n'existe que sous forme de prototype. Il serait hasardeux, pour le moment, d'investir dans cet équipement qui n'a pas encore fait ses preuves.

La société prévoit la construction de deux machines pour une mise en service l'année prochaine.

À la mise en service de ces machines, il devrait être possible de les louer pour fabriquer les pellets à partir de la sciure produite par la scierie communale et de couvrir en partie les besoins communaux qui sont de l'ordre de 100 tonnes pour le moment. Le manque de sciure pourrait être compensé par la transformation de plaquettes forestières en pellets.

Si d'aventure la Commune de Montreux souhaitait s'engager dans sa propre installation, une production de pellets devrait être de l'ordre de 2000 tonnes par année pour qu'elle soit rentable. Bien qu'il soit encore possible d'augmenter les coupes de bois dans les forêts communales, la Commune n'a pas la capacité de prélever ce volume supplémentaire de manière durable. De plus, ceci nécessiterait l'investissement dans des locaux, du matériel ou du personnel. Il faut de plus ajouter que la production de pellets reste complexe et nécessite des installations de séchage et de stockage, dont la Commune de Montreux ne dispose pas.

À ce stade, cet éventuel développement est encore à l'étude et devra être présenté à la Municipalité puis, en cas d'intérêt, au Conseil communal afin de demander les investissements nécessaires.

5. *Ou avez-vous envisagé la possibilité d'un partenariat avec un producteur romand de pellets pour valoriser la sciure et pour valoriser les copeaux non utilisés ? À titre d'exemple : Enerbois SA à Rueyres VD qui est un partenariat entre la Romande Energie et la Scierie Zahnd.*

Comme évoqué ci-dessus, actuellement la très grande majorité de nos déchets est soit volontairement laissée en forêt, soit déjà valorisée par d'autres canaux. Pour le futur, une production de pellets est souhaitée, soit en développant les moyens communaux en louant ponctuellement le matériel nécessaire, soit via un partenariat.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Claudia HISCHENHUBER, intitulée « Des pellets montreusiens ? ».

Ainsi adoptée le 7 novembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire municipale
O. Gfeller	V. Egli

L.S.